



## Plan de collaboration étudiant - professeur

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT :

NI (9 chiffres) :

NOM DU DIRECTEUR DE RECHERCHE :

NOM DU CODIRECTEUR DE RECHERCHE (s'il y a lieu) :

TITRE DU PROJET DE RECHERCHE  
(préliminaire) :

### OBJECTIF DU PLAN

Il s'agit d'un outil de travail qui permet d'établir une concertation claire et précise entre le directeur de recherche et l'étudiant. Le plan de formation est à la recherche ce que le plan de cours est à l'enseignement. Ce document écrit propose une organisation de travail productive et satisfaisante pour les deux parties. Il a été produit en conformité avec la Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat de l'Université Laval. Les réunions du comité d'encadrement assureront le suivi du plan de formation. **Le plan peut être modifié au besoin avec l'accord des deux parties et ses mises à jour doivent être déposées à la direction de programme.**

### PRÉAMBULE SUR LA DURÉE DES ÉTUDES

Les programmes de doctorat à l'Université Laval sont répartis sur 8 sessions avec possibilité de poursuivre les études par le biais des activités de poursuite de la recherche. Cependant, l'objectif de la FFGG est de finaliser le doctorat en un maximum de 4 ans, soit 12 sessions consécutives, que l'étudiant soit inscrit ou non. Le plan de collaboration et le programme de soutien financier aux études supérieures ont été élaborés afin d'atteindre cet objectif.

### PROGRAMME DE TRAVAIL ET ÉCHÉANCIER

Pour compléter votre programme de doctorat en sciences forestières (90 crédits), vous devez réaliser les activités suivantes\* :

- FOR-8000 Projet de thèse de doctorat – 3 crédits
- FOR-8002 Examen de doctorat – 3 crédits
- Cours à option – 6 crédits
- 8 blocs de crédits de recherche – 78 crédits
  - Bloc 1 : FOR-8801 (10 crédits)
  - Bloc 2 : FOR-8802 (10 crédits)
  - Bloc 3 : FOR-8803 (10 crédits)
  - Bloc 4 : FOR-8804 (10 crédits)
  - Bloc 5 : FOR-8805 (10 crédits)
  - Bloc 6 : FOR-8806 (10 crédits)
  - Bloc 7 : FOR-8807 (9 crédits)
  - Bloc 8 : FOR-8808 (9 crédits)

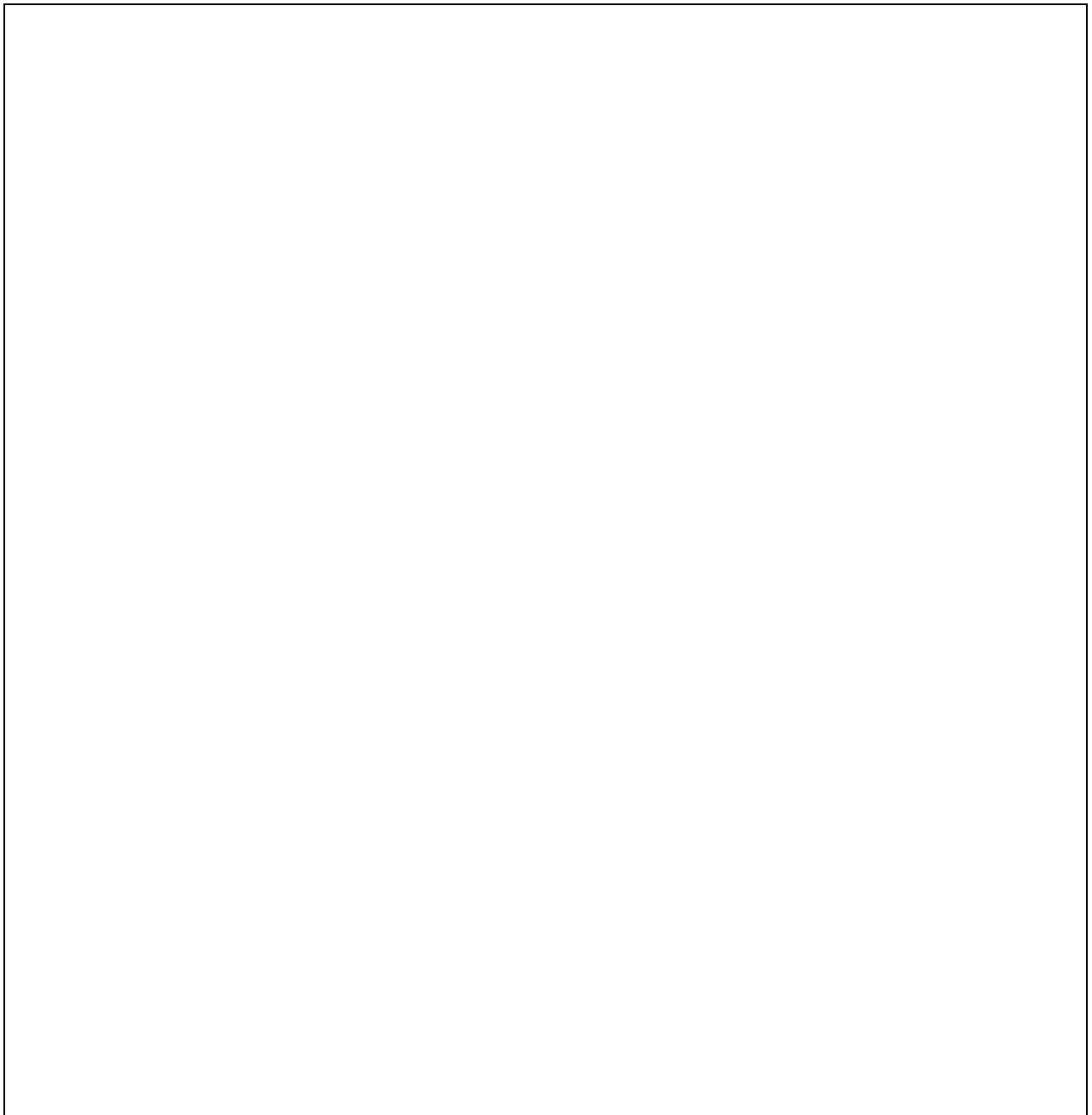
\*Veuillez vérifier votre rapport de cheminement dans CAPSULE afin de vous assurer de suivre les bons cours et blocs de recherche.

Le programme de doctorat est d'une durée maximale de 4 ans, soit 12 sessions consécutives, que l'étudiant soit inscrit ou non. Les délais suivants doivent être respectés :

- Le dépôt du plan de collaboration est fait au plus tard à la fin de la 1<sup>re</sup> session;
- L'examen de doctorat a lieu au plus tard à la 4<sup>e</sup> session;
- Le dépôt initial est fait au plus tard avant la fin de la 11<sup>e</sup> session;
- La soutenance a lieu au plus tard avant la fin de la 12<sup>e</sup> session;
- Le dépôt final est fait avant la fin de la 12<sup>e</sup> session.

Par ailleurs, le comité d'encadrement, formé de l'étudiant, du directeur de recherche, de son codirecteur s'il y a lieu et deux membres externes, doit se réunir à chaque année, à la date anniversaire de l'inscription de l'étudiant, afin d'assurer le bon suivi des études. Cette rencontre permet de faire le bilan de l'avancement des études et d'identifier les étapes restant à réaliser. La rencontre, d'une durée approximative d'une heure, comprend une présentation de l'étudiant de 20 minutes suivie d'une période de questions et d'échanges de 30 à 40 minutes. Un membre du comité doit écrire un bilan de la rencontre d'une page incluant des recommandations sur la durée des études, bilan qui est signé par le directeur de recherche et l'étudiant et qui est remis au directeur de programme. **L'étudiant a la responsabilité de convoquer la rencontre de son comité.**

## **1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE RECHERCHE**



## 2. CALENDRIER DES ACTIVITÉS À RÉALISER DURANT LES ÉTUDES DE DOCTORAT

Compléter le tableau suivant en indiquant les sessions auxquelles seront réalisées les différentes activités.

Sessions consécutives	Activités prévues	Saisons (Automne, Hiver OU Été)	Années
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

N.B. : Un étudiant qui est inscrit à une activité de recherche comportant 7 crédits et plus est automatiquement considéré à temps complet.

### 3. MODALITÉ D'ENCADREMENT

**Comment se fera l'encadrement de l'étudiant** (par exemple : sous forme de rencontres périodiques à la demande de l'étudiant, du professeur, à la suite d'une étape majeure du cheminement, etc.)?

**Indiquez le nom et l'employeur des deux membres externes qui feront partie du comité d'encadrement**

### 4. FINANCEMENT DES ÉTUDES

**Quel sera le soutien financier offert à l'étudiant au cours de ses études** (par exemple : bourse d'excellence obtenue par l'étudiant, bourse versée par le directeur, poste d'auxiliaire de recherche ou d'enseignement, bourses à la réussite de la FESP, etc.)?

## 5. RESSOURCES MATÉRIELLES

**Quelles seront les ressources matérielles offertes à l'étudiant au cours de son programme d'études** (par exemple : accès à un bureau de travail, accès à un laboratoire, frais de terrain, assurances, accès à un ordinateur, autres équipements, licences informatiques, frais de photocopies, frais de participation à des colloques, etc.)?

Veillez aussi consulter les sites suivants :

Couverture d'assurances : [https://www.rh.ulaval.ca/cms/accueil/sst/sst\\_securitetravail/sst\\_st\\_couverture](https://www.rh.ulaval.ca/cms/accueil/sst/sst_securitetravail/sst_st_couverture)

Sécurité dans les laboratoires, sur le terrain : [https://www.rh.ulaval.ca/cms/accueil/sst/sst\\_securitetravail](https://www.rh.ulaval.ca/cms/accueil/sst/sst_securitetravail)



## 6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ÉTHIQUE

**Dans le cas d'une publication conjointe (article, communication, etc.), quelles seront les conditions de réalisation et de publication** (par exemple : ordre des auteurs, qui réalise quoi, service de traduction, de graphisme, etc.)?

Veillez consulter les sites suivants :

Propriété intellectuelle : <https://www.fesp.ulaval.ca/cms/site/fesp/accueil/memoire-et-these/formation-a-la-recherche/proprieté-intellectuelle>

Reconnaissance des auteurs : <http://www2.ulaval.ca/la-recherche/ressources/documents/auteurs-de-publication.html>



## 7. AUTRES ENTENTES PARTICULIÈRES À DISCUTER, S'IL Y A LIEU

Par exemple : entente de confidentialité, partenariat industriel, travaux d'équipe, vacances, conférences scientifiques, etc.

**Signature de l'étudiant**

**Date**

**Signature du directeur de recherche**

**Date**

**Signature du codirecteur de recherche (s'il y a lieu)**

**Date**

**Veillez déposer une copie de ce plan dûment signé, avant la fin de votre première session,  
à votre direction de programmes au secrétariat d'études de la FFGG,  
local 1250, pavillon Abitibi-Price.**

**RÉSERVÉ À LA DIRECTION DE PROGRAMME**  
**Commentaires et suggestions de la direction de programme**

*Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.*